



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Aliments du bétail

Question écrite n° 29042

#### Texte de la question

Reponse. - Dans la Communauté européenne, les éleveurs sont tentés de remplacer les céréales par des produits riches en énergie et inscrits au tarif douanier commun pour des droits d'entrée faibles ou nuls : au fil des années, les importations de la CEE en produits de substitution ont fini par atteindre une quinzaine de millions de tonnes par an. La poursuite de ce phénomène n'eût pas manqué de perturber profondément l'économie céréalière de la CEE. Une réaction s'imposait, qui devait néanmoins tenir compte des contraintes : le recours exclusif au protectionnisme ne peut être retenu en raison de la place que tient notre pays sur les marchés mondiaux de produits agricoles ; en outre, il faut veiller à ne pas nuire aux intérêts de nos propres éleveurs qui, en particulier en Bretagne, sont des utilisateurs importants de produits de substitution. L'attitude du Gouvernement a été empreinte de vigilance et de modération : grâce à notre action à Bruxelles, des certificats d'importation ont été imposés pour les produits en cause, ce qui permet de suivre précisément les courants d'échanges, donc d'agir en cas de nécessité ; des accords ont été conclus avec les pays fournisseurs de manioc et de patates douces par lesquels ceux-ci s'engagent à limiter leurs exportations vers la CEE. Les mesures adoptées ont contenu les importations de produits de substitution. Le Gouvernement continue à surveiller la situation avec attention. Il est notamment intervenu auprès des autorités communautaires en faveur d'une aide spéciale destinée à encourager l'incorporation des céréales en alimentation animale. Il convient d'évoquer le fond de la question. Les céréales retrouveront toute leur place sur le marché européen en s'adaptant plus étroitement aux exigences de prix et de qualité de la demande. C'est pourquoi il est nécessaire de conduire une politique de prix modérés pour ce secteur : seule, elle conciliera les intérêts de notre élevage et de notre céréaliculture et fondera la prospérité de l'agriculture française sur des bases économiques solides.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans la Communauté européenne, les éleveurs sont tentés de remplacer les céréales par des produits riches en énergie et inscrits au tarif douanier commun pour des droits d'entrée faibles ou nuls : au fil des années, les importations de la CEE en produits de substitution ont fini par atteindre une quinzaine de millions de tonnes par an. La poursuite de ce phénomène n'eût pas manqué de perturber profondément l'économie céréalière de la CEE. Une réaction s'imposait, qui devait néanmoins tenir compte des contraintes : le recours exclusif au protectionnisme ne peut être retenu en raison de la place que tient notre pays sur les marchés mondiaux de produits agricoles ; en outre, il faut veiller à ne pas nuire aux intérêts de nos propres éleveurs qui, en particulier en Bretagne, sont des utilisateurs importants de produits de substitution. L'attitude du Gouvernement a été empreinte de vigilance et de modération : grâce à notre action à Bruxelles, des certificats d'importation ont été imposés pour les produits en cause, ce qui permet de suivre précisément les courants d'échanges, donc d'agir en cas de nécessité ; des accords ont été conclus avec les pays fournisseurs de manioc et de patates douces par lesquels ceux-ci s'engagent à limiter leurs exportations vers la CEE. Les mesures adoptées ont contenu les importations de produits de substitution. Le Gouvernement continue à surveiller la situation avec attention. Il est notamment intervenu auprès des autorités communautaires en faveur d'une aide spéciale destinée à encourager l'incorporation des céréales en alimentation animale. Il convient d'évoquer le

fond de la question. Les cereales retrouveront toute leur place sur le marche europeen en s'adaptant plus etroitement aux exigences de prix et de qualite de la demande. C'est pourquoi il est necessaire de conduire une politique de prix moderes pour ce secteur : seule, elle conciliera les interets de notre elevage et de notre cerealiculture et fondera la prosperite de l'agriculture francaise sur des bases economiques solides.

### Données clés

**Auteur :** [M. Miossec Charles](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29042

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 1987, page 4317

**Réponse publiée le :** 14 mars 1988, page 1120